

**TARIF BLEU REGLEMENTÉ D'ÉLECTRICITÉ
CLIENTS PROFESSIONNELS au 01/02/2022**

Votre puissance (kVA)	Tarifs "base"		Tarifs "heures creuses"		
	Abonnement mensuel en € HT	Le KWh en € HT	Abonnement mensuel en € HT	Le KWh en € HT*	
				Heures pleines	Heures creuses
3	10,05	0,1388			
6	12,44	0,1388	12,4546	0,144	0,1215
9	14,65	0,1388	0,1456	0,144	0,1215
12	17,02	0,1388	14,15	0,144	0,1215
15	19,25	0,1388	15,15	0,144	0,1215
18	21,44	0,1388	18,23	0,144	0,1215
24	26,26	0,1388	22,45	0,144	0,1215
30	30,94	0,1388	26,45	0,144	0,1215
36	35,72	0,1388	29,58	0,144	0,1215

*Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité) - TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité incluant les taxes départementales et communales) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en KWh), la CSPE et la TCFE - TVA à 5,5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Energie, en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modifica-

Pour information : Rabais Municipaux accordés sur la zone de desserte SOREA

Ce dispositif (rabais communal sur valeur HT) est validé par la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) et par décision municipale des communes suivantes :

Saint-Julien-Montdenis : 5 % , Saint-Léger : 5 % , Saint-Martin d'Arc : 5 % , Valloire : 5 % , Villargondran : 5 % , Montricher : 5 % , sur l'abonnement et la consommation et Valmeinier : 5 % sur la consommation uniquement

Taxes

- Les taxes sur l'électricité : l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 modifie (à compter du 1er janvier 2011) le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité qui deviennent les taxes locales sur la consommation finale d'électricité ; ces taxes sont calculées à partir des quantités d'électricité qui vous sont livrées.

Pour chacune des deux taxes : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) et Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE), la nouvelle réglementation fixe une imposition minimum en fonction de la puissance souscrite et du type de consommation, domestique ou professionnelle.

La TCCFE est calculée, pour un client professionnel, comme ceci : 6.63 € / MWh pour St Julien Montdenis et 4.68 € / MWh pour les autres communes

La TDCFE est supprimée

- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), d'un montant de 0.5 €/MWh HT ;

- La Contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Interventions et raccordement

Pour tout raccordement au réseau, veuillez prendre contact auprès de nos services au 04 79 64 44 38 et consulter les tarifs des principales prestations ci-dessous :

- Mise En Service - Résiliation (résiliation automatiquement incluse dans la mise en service) :
 - > 52.53 € TTC dans le cas d'une Mise En Service express (< 2 jours ouvrés) et d'un déplacement d'un agent SOREA,
 - > 14.18 € TTC dans les autres cas, et dans la limite de 5 jours ouvrés, et dans le cas d'une relève suite à un changement d'abonné
- Petites interventions sans changement d'appareil : 38.18 € TTC
- Forfait passage en monophasé sans changement de câble ou coffret : 160.50 € TTC
- Forfait passage en Simple Tarif ou Double Tarif si changement de compteur : 56.83 € TTC
- Forfait passage en Simple Tarif ou Double Tarif sans changement de compteur : 38.18 € TTC

Suite à une coupure pour défaut de paiement, le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues ou la mise en place d'un échéancier de règlement. Les frais occasionnés par un rappel s'élèvent à 1,85 € TTC, les frais d'un avis avant coupure à 10,20 € TTC, les frais de déplacement d'un agent à 28.08 € TTC et les frais en cas de coupure à 53.93 € TTC.

TARIF BLEU NON RESIDENTIELS					
dans le cadre du TARIF REGLEMENTE					
en vigueur à compter du 01/02/2022					
<i>Puissance souscrite en kVA</i>	<i>Réglage disjoncteur</i>		<i>Prix du terme fixe annuel en € (TVA 5,5 %)</i>		
	<i>Mono</i>	<i>Tri</i>	Option Base	Option Heures Creuses	
			HT*	HT*	Option HC intéressante si la consommation en HC dépasse (en kWh/an)
3	15 A	-	120.60	***	
6	30 A	10 A	149.28	151.08	182
9	45 A	15 A	175.80	179.28	1 317
12	60 A	20 A	204.24	208.32	1 666
15	***	25 A	231	236.64	2 788
18	***	30 A	27.28	264.6	3 715
24	***	40 A	315.12	326.52	5 557
30	***	50 A	371.28	381	8 091
36	***	60 A	428.64	436.56	11 249
<i>Puissance souscrite en kVA</i>		<i>Prix de l'énergie en c€ / kWh HT (*)</i>			
			Heures Creuses	Heures Pleines	
3 (**)		13.88			
6 à 9		13.88	12.15	14.40	
12 à 15		13.88	12.15	14.40	
18 à 36		13.88	12.15	14.40	

(*) Prix HT - hors TVA, CSPE et taxes locales et hors « rabais communal »

(**) Passage de 3 à 6 kVA intéressant pour une consommation supérieure à 1 566 kWh/an

(***) Puissances non disponibles en monophasé